



Philippe CHOPIN
Préfet de la Creuse



PRÉFET
DE LA CREUSE

ÉDITO

Si les chiffres du premier bimestre 2018 sont sensiblement identiques à ceux du premier bimestre 2017, on constate, néanmoins, une légère hausse du nombre d'accidents (+2). L'analyse des accidents mortels en 2017 démontre que la vitesse excessive ou inadaptée reste une des causes principales, avec la surconsommation d'alcool, qui connaît une légère hausse. Le non-respect des règles de priorité, en légère baisse, constitue le troisième facteur d'accident, notamment en agglomération. Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, j'ai organisé le forum de la sécurité routière, le 8 février, dans le but d'élaborer le Document Général d'Orientation (DGO), 2018 - 2022, qui s'articule autour de 7 axes prioritaires : le risque professionnel, les addictions (alcool et stupéfiants), la sensibilisation des jeunes, l'information des seniors, les deux roues, la vitesse et les distracteurs.

Ce document partenarial, cosigné par la Présidente du Conseil départemental, le Procureur de la République et le Président de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse, permettra de décliner le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2018 pour une mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation au cours de l'année.

Notre objectif est de diviser par deux le nombre de tués sur les routes à l'horizon 2020 : cette finalité doit rester notre guide dans les actions que nous menons au niveau local.

Ensemble, continuons à faire progresser la sécurité routière.

Les chiffres de l'accidentologie en janvier / février 2018

Accidentologie en Creuse – 1^{er} bimestre 2018

2018	accidents corporels (A)			tués (T)			blessés (B)			dont hospitalisés (+24h) (H)		
	total	GN	SP	total	GN	SP	total	GN	SP	total	GN	SP
janvier	2	2	0	0	0	0	4	4	0	3	3	0
février	4	4	0	0	0	0	5	5	0	1	1	0
total 1 ^{er} bimestre 2018	6	6	0	0	0	0	9	9	0	4	4	0
total 1 ^{er} bimestre 2017	7	6	1	1	1	0	7	6	1	6	5	1
évolution 2018/2017	-1	0	-1	-1	-1	0	+2	+3	-1	-2	-1	-1

moyenne des 1 ^{ers} bimestres 2013 à 2017	8	6	2	1,6	1,6	0	8,4	5,8	2,6	5,2	4,2	1
----------------------------------------------------	---	---	---	-----	-----	---	-----	-----	-----	-----	-----	---

sources : gendarmerie nationale (GN) et sécurité publique (SP) – données non consolidées

au 28 février	A	T	B	H
année 2018	6	0	9	4
année 2017	7	1	7	6

Actions à venir

Dimanche 8 avril :
- reprise en main du guidon

Vendredi 21 avril :
- révision du code de la route à Sainte-Feyre

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

LE TÉLÉPHONE AU VOLANT, LUMIÈRE SUR LES RISQUES

LE TÉLÉPHONE AU VOLANT DÉMULTIPLIE LES RISQUES D'ACCIDENT

LA CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE AU VOLANT EST RESPONSABLE D'UN ACCIDENT CORPOREL SUR 10

TÉLÉPHONER AU VOLANT MULTIPLIE PAR 5 LE RISQUE D'ACCIDENT

Lire un message en conduisant multiplie par au moins 23 le risque d'accident

Téléphone au volant



En cas d'usage du téléphone au volant, les forces de l'ordre pourront, dès 2019, suspendre le permis des personnes ayant commis, en même temps, une infraction au code de la route. Il est important de rappeler que l'utilisation du téléphone au volant est responsable d'un accident corporel sur 10.

L'utilisation du portable tenu en main en voiture ou à 2 roues est une infraction sanctionnée par *une amende de 135€ et un retrait de 3 points* sur le permis de conduire.

Convention de partenariat

La convention de partenariat entre la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) et le Ministère de l'Éducation Nationale a été renouvelée, pour 3 ans, le 23 février 2018.

Cette coopération permet de favoriser le développement des *actions d'éducation routière en milieu scolaire. Elle prévoit que les actions engagées soient poursuivies, notamment dans la diffusion de supports pédagogiques, la sensibilisation des élèves dans leurs classes et de leurs parents, dans l'organisation du concours des « clés de l'Éducation Routière » et la formation des intervenants.*



Toutes les informations sur le lien suivant : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Développer l'usage des éthylotest anti-démarrage

En cas de récidive, les conducteurs seront dans l'obligation d'installer un éthylotest anti-démarrage dans leur véhicule et avoir un suivi médico-psychologique.



Cette mesure devrait être mise en place en 2018.

Ceux ayant été contrôlés avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,8 gramme et sanctionnés par une suspension de permis pourront conduire durant cette période à la condition d'installer un éthylotest anti-démarrage à leurs frais dans leur véhicule.

Achat d'une voiture d'occasion

Le gouvernement veut régler le problème des épaves maquillées. À l'avenir, les acheteurs d'une voiture d'occasion pourront, courant 2018, accéder gratuitement et simplement à l'historique du véhicule, suivi dans le système d'immatriculation des véhicules. Il sera mis à disposition des acheteurs afin de renforcer la transparence lors de l'acquisition d'un véhicule d'occasion.



Stage de sensibilisation à la sécurité routière



Les conducteurs ayant effectué deux stages de récupération de points en cinq ans devront participer à un stage de sensibilisation de 3 jours (au lieu de 2). La troisième journée sera consacrée à un examen comportemental et psychologique centré sur la récidive.

Cette mesure devrait voir le jour en 2019.

Révision du code de la route

À l'occasion de la dixième édition « Révision du code de la route », six communes se sont portées volontaires pour organiser cette action en 2018 : Saint-Sulpice-le-Guérétois, le vendredi 23 février, Chambon-sur-Voueize, le vendredi 16 mars, Sainte-Feyre, le samedi 21 avril, La Chapelle-Taillefert, le vendredi 25 mai, Sardent, le vendredi 15 juin, Moutier-d'Ahun, le vendredi 22 ou le 29 septembre.



Cette action est inscrite au Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière, en collaboration avec la préfecture de la Creuse, la Gendarmerie nationale, l'association des amis de la Gendarmerie et la prévention routière. La finale de cette édition 2018 se déroulera le vendredi 19 octobre à Saint-Sulpice-le-Guérétois.